

SEANCE DU 27 FEVRIER 2021

Le vingt-sept février deux mille vingt-et-un, à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUSSANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Karine PALIN, Maire.

Etaient présents :

PALIN Karine	OLLIVOT Christelle
GOFFRE Jean-Claude	FONSECA Rose-Marie
ANNETTE MAURIN	JAROUSSEAU Nicolas
CROUAIL Jean-Pierre	LECCA Audrey
RAMPNOUX Chantal	CHEVALIER Nadia
SORBIER Jean-Charles	DHERS Frédéric
MILLET Maryse	LAURAND Gaëtan
CHAUMEIL Arnaud	CLAUZEL Alexia
CRAVIOTTO Stéphane	

Absents excusés : France MARTINI (pouvoir à Maryse MILLET) ; Patrice POUILLET (pouvoir à Nicolas JAROUSSEAU).

Date de convocation : 19 février 2021

Alexia CLAUZEL est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

N° DEL-27022021-1 : COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDOC-ESTUAIRE – ADOPTION DU PACTE DE GOUVERNANCE

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

Par délibération en date du 24 septembre 2020, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Médoc-Estuaire a souhaité l'instauration d'un pacte de gouvernance entre les communes membres et l'EPCI, conformément à l'article L5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit l'émission d'un avis par les communes dans les deux mois suivant la transmission du projet de pacte.

Après avoir pris connaissance du projet et sur proposition de Karine PALIN, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le pacte de gouvernance tel que rédigé par la Communauté de Communes Médoc Estuaire.

**N° DEL-27022021-2 : RENFORT DE PERSONNELS DURANT LA PAUSE MERIDIENNE
RECRUTEMENT DE DEUX COLLABORATEURS OCCASIONNELS BENEVOLES**

**Rapporteur : Mme Chantal RAMPNOUX
Adjointe au Maire**

Chantal RAMPNOUX, Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires et périscolaires, expose au Conseil Municipal les difficultés rencontrées par les agents municipaux intervenant durant la pause méridienne, du fait de la mise en place du protocole sanitaire dans la lutte contre la COVID-19, notamment en termes de désinfection des locaux, et qui rend insuffisant le nombre d'agents intervenant entre 11h45 et 13h30.

Deux mères de famille, membres du collectif des parents d'élèves et titulaires de titres (CAP Petite Enfance, BAFA...) permettant l'encadrement d'enfants scolarisés en primaire, ont proposé leur intervention bénévole alternée durant la pause méridienne, pour l'organisation d'activités qui canaliserait les élèves et éviteraient en partie les incidents actuellement en recrudescence dans la cour de récréation.

Chantal RAMPNOUX propose au Conseil Municipal de donner une suite favorable à cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix (17 pour, 2 abstentions)

- décide le recrutement de deux parents d'élèves en qualité de collaborateurs occasionnels bénévoles pour l'organisation d'activités durant la pause méridienne
- charge le Maire de la signature d'une convention d'accueil de bénévoles.

**N° DEL-27022021-3 : TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE – DEMANDE DE
SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES
RURAUX POUR 2021**

**Rapporteur : M. Jean-Charles SORBIER
Adjoint au Maire**

Dans la continuité des travaux de sauvegarde du bâtiment de l'église (restauration du clocher de 1996 à 1998, réfection de la toiture en 2010, travaux d'étanchéité en 2012 et 2020), Jean-Charles SORBIER, Adjoint au Maire en charge des bâtiments, propose au Conseil Municipal de poursuivre sur l'exercice 2021, les travaux de maçonnerie et de restauration des vitraux sur trois travées.

Ce projet a été chiffré à 35 035.93 € HT (42 043.12 € TTC).

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité

décide la poursuite des travaux d'étanchéité du bâtiment comme proposé par M. SORBIER

charge le Maire d'une demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoire Ruraux (DETR).

Le **plan de financement** est le suivant :

- Montant des travaux HT : 35 035.93 € (42 043.12 € TTC)
- Montant de la subvention DETR : 12 262.58 € (35%)
- Autofinancement : 22 773.35 €

N° DEL-27022021-4 : PARCELLE ECHANGÉE RUE DES TASTES – DECISION D'AFFECTATION ET APPEL A CANDIDATURES DES BUREAUX D'ETUDES

**Rapporteur : Mme Annette MAURIN
Adjointe au Maire**

Annette MAURIN, Adjointe en charge du dossier, rappelle aux élus l'échange de parcelles finalisé par acte notarié en décembre 2020, entre la commune de SOUSSANS et le Château Haut-Breton Larigaudière, la commune de SOUSSANS devenant propriétaire des parcelles cadastrées section AB N° 438 et 440, situées entre la rue des Tastes et l'ancien stade.

Lors de précédents échanges, les élus avaient évoqué le devenir de ces parcelles et notamment l'implantation de lots à bâtir à proximité d'une zone de loisirs à créer sur les parcelles communales limitrophes.

Invité à délibéré sur le devenir de ces parcelles, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- confirme sa décision de créer des lots à bâtir sur les parcelles cadastrées section AB N° 438 et 440, dans un ensemble paysager et à proximité d'une zone de loisirs à créer sur les parcelles limitrophes.
- charge le Maire d'un appel à candidature aux fins de désigner un cabinet d'études en charge du projet.

N° DEL-27022021-5 : TRAVAUX DE VOIRIE – DESIGNATION D'UN BUREAU D'ETUDES

**Rapporteur : M. Jean-Pierre CROUAIL
Adjoint au Maire**

Jean-Pierre CROUAIL, Adjoint au Maire en charge de la voirie, informe le conseil Municipal de l'appel à candidatures réalisé auprès de bureaux d'études pour la programmation de travaux de voirie sur les prochaines années.

Trois bureaux d'études ont répondu à l'appel à candidature :

- SOCAMA
- EDANLO
- ECR ENVIRONNEMENT

Seules les sociétés EDANLO et ECR ENVIRONNEMENT ont déposé un dossier de candidature complet.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Jean-Pierre CROUAIL et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de désigner la société EDANLO en qualité de bureau d'études en charge du programme de voirie pour les exercices 2021 et 2022.

N° DEL-27022021-6 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'AMENAGEMENT DE BOURG – DESIGNATION DES ELUS MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE

**Rapporteur : Mme Annette MAURIN
Adjointe au Maire**

Annette MAURIN, Adjointe au Maire en charge de l'aménagement du territoire communal, informe le Conseil municipal de l'avis favorable rendu le 8 février 2021 par le Conseil Départemental de Gironde, relatif à la candidature de la commune de SOUSSANS à la signature d'une Convention d'Aménagement de Bourg (CAB).

Le Département de la Gironde invite la Mairie à programmer une première réunion du comité de pilotage chargé du suivi de cette procédure, composé d'élus et des services suivants :

- Le Service d'aides aux communes (Département)
- Le centre routier départemental du section (Département)
- Madame la Directrice du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Gironde (CAUE).

Le Conseil Municipal, sur proposition d'Annette MAURIN, et après en avoir délibéré, désigne les élus suivants, membres du comité de pilotage chargé du suivi de la Convention d'Aménagement de Bourg :

- Karine PALIN, Maire
- Annette MAURIN, Adjointe au Maire en charge de l'aménagement du territoire communal
- Jean-Pierre CROUAIL, Adjoint au Maire en charge de la voirie
- Jean-Charles SORBIER, Adjoint au Maire en charge des bâtiments communaux.

Annette MAURIN précise que des réunions intégrant d'autres élus (urbanisme, scolaire, handicap, ...) seront organisées en interne pour avis à donner au cours de l'avancée de la procédure.

N° DEL-27022021-7 : ACQUISITION DE PARCELLES LIEUDIT « LA CABALEYRE »

**Rapporteur : M. Nicolas JAROUSSEAU
Conseiller Municipal**

Nicolas JAROUSSEAU, rapporteur du dossier, rappelle le projet porté par la Société DILMEX 33250 PAUILLAC en 2010, qui consistait en un stockage de déchets inertes provenant de chantiers de terrassement, dans une carrière située sur les parcelles cadastrées section AM N° 216 et 235 appartenant à la Société.

Par délibération en date du 7 juin 2010, le conseil municipal avait acté le projet de cession des parcelles à l'euro symbolique au bénéfice de la commune de SOUSSANS, à l'issue de l'exploitation.

L'exploitation du site étant à ce jour terminée, les élus sont invités à confirmer leur accord d'acquisition des parcelles à l'euro symbolique, la procédure en cours avec la DREAL restant gérée par DILMEX.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'acquisition des parcelles cadastrées section AM N° 216 et 235 cédées pour l'euro symbolique par la Société DILMEX.

N° DEL-27022021-8 : DECLASSEMENT D'UNE VOIE COMMUNALE / CESSION DE PARCELLE

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

Afin de régulariser le non-aboutissement d'un échange de parcelles tendant à modifier le tracé de la voie communale N° 30 actuellement dénommée rue du Cordonnier dans le but d'unifier la propriété riveraine, Karine PALIN propose au Conseil Municipal :

- de poursuivre le déclassement de la voie communale sur une portion de 30 m², sans procédure d'enquête publique, le déclassement n'ayant aucune conséquence sur les fonctions de desserte ou de circulation assurées par cette voie
- de céder pour l'euro symbolique à M. et Mme CARTON, actuels propriétaires de l'immeuble riverain, la partie de chemin rural déclassée d'une contenance de 30 m², sur laquelle des bâtiments ont été construits par les anciens propriétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- le déclassement d'une portion de 30 m² sur la voie communale N° 30
- le classement de cette parcelle dans le domaine privé de la commune
- la cession de cette parcelle pour l'euro symbolique à M. et Mme CARTON Pascal qui prennent en charge l'ensemble des frais annexes (géomètre, notaire...)

N° DEL-27022021-9 : AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

**Rapporteur : M. Nicolas JAROUSSEAU
Conseiller Municipal**

Conformément à l'article L1612-1 du code général des collectivités Territoriales, le Maire peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Nicolas JAROUSSEAU, Conseiller Municipal rapporteur du dossier, rappelle au conseil l'urgence de remplacer le matériel de tonte actuel sans attendre le vote du budget qui pourra intervenir jusqu'au 15 avril 2021.

Le conseil municipal prend connaissance de la proposition de la Société AGRI 33 - 33460 ARCINS pour la fourniture :

- d'un tracteur ISEKI TXGS24 d'un montant remisé de 12 000 € HT (14 400 € TTC)
- d'un broyeur MISTRAL 106 cm d'un montant de 900 € HT (1 080 € TTC)
- d'une tondeuse ISEKI à conducteur marchant SW8 d'un montant remisé de 1 200 € HT (1 440 € TTC).

La société AGRI 33 accepte la reprise du matériel municipal suivant :

- Tondeuse KUBOTA pour 500 € HT (600 € TTC)
- Lame niveleuse et tondo Vigolo pour 600 € HT (720 € TTC).

Le coût total de l'opération s'élève donc à 15 600 € TTC.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à la majorité des voix (18 pour, 1 abstention),

- AUTORISE le Maire, jusqu'à l'adoption du Budget 2021, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement relatives à l'acquisition du matériel de tonte décrit ci-dessus pour un montant total de 15 600 € TTC qui sera inscrit au chapitre 21 du budget 2021.

Pour mémoire les dépenses d'investissement 2020 s'élèvent à 243 912.85 €, non compris le chapitre 16, le quart de dépenses représentant ainsi 60 978.22 €.

N° DEL-27022021-10 : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

Karine PALIN rappelle la nécessité de disposer d'une ligne de trésorerie qui permet de faire face aux éventuels décalages entre le recouvrement des recettes et l'obligation de paiement des dépenses.

Le Maire propose en conséquence l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole d'Aquitaine, organisme avec lequel les précédentes lignes ont été souscrites.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne à l'unanimité son accord à l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole d'Aquitaine, et donne pouvoir au Maire pour procéder à la mise en place de celle-ci aux conditions ci-dessous :

Montant : 100 000 €

Durée : 12 mois

Taux variable Euribor 3 mois moyenné février 2021 : - 0.541 %

Marge fixe : 0.72 %

Taux de ligne de trésorerie : 0.179 %

Frais de dossier : 110 €

Commission d'engagement : 150 €

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 11 heures 45 minutes.

Récapitulatif des délibérations :

- N° DEL-27022021-1 : Communauté de Communes Médoc Estuaire – Adoption du pacte de gouvernance
-
- N° DEL-27022021-2 : Renfort su personnel intervenant durant la pause méridienne – Recrutement de deux collaborateurs occasionnels bénévoles
-
- N° DEL-27022021-3 : Travaux de restauration de l'église – demande de subvention dans le cadre de la DETR
-
- N° DEL-27022021-4 : Parcelle échangée rue des Tastes – décision d'affectation et autorisation d'appel à candidatures pour la désignation du bureau d'études en charge du projet
-
- N° DEL-27022021-5 : Travaux de voirie – désignation d'un bureau d'études
-
- N° DEL-27022021-6 : Signature d'une Convention d'Aménagement de Bourg – désignation des élus siégeant au sein du Comité de Pilotage
-
- N° DEL-27022021-7 : Acquisition de parcelles lieudit la Cabaleyre
-
- N° DEL-27022021-8 : Déclassement d'une partie de la voie communale dite rue du cordonnier et cession de parcelle
-
- N° DEL-27022021-9 : autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget
-
- N° DEL-27022021-10 : Ouverture d'une ligne de trésorerie

Signature des élus présents

PALIN Karine	
GOFFRE Jean-Claude	
MAURIN Annette	
CROUAIL Jean-Pierre	
RAMPNOUX Chantal	
SORBIER Jean-Charles	
MARTINI France	Absente Pouvoir à Maryse MILLET
MILLET Maryse	
POUILLET Patrice	Absent Pouvoir à Nicolas JAROUSSEAU
CHAUMEIL Arnaud	
CRAVIOTTO Stéphane	
OLLIVOT Christelle	
FONSECA Rose-Marie	
JAROUSSEAU Nicolas	
CHEVALIER Nadia	
DHERS Frédéric	
LECCA Audrey	
LAURAND Gaëtan	
CLAUZEL Alexia	